



CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 13 AVRIL 2016
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date
 de la convocation

07/04/2016

Nombre de
 conseillers

En exercice : 29
 Présents : 24
 Absents : 05
 Dont Procuration : 03

Vote à l'unanimité

Pour : 26
 Contre : 00
 Abstentions : 00

L'An Deux Mil Seize, le mercredi 13 avril, à quatorze heures (14H00), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 3^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 07 avril 2016.

PRESENTS : Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène (Maire) – M. MAGLOIRE Claude (1^{er} Adjoint) – Mme OTTO AZINCOURT Josette (2^{ème} Adjointe) – M. RENIER Renaud (3^{ème} Adjoint) – Mme MARCIN PLANTIER Dany (4^{ème} Adjointe) – M. RUPAIRE Justin (5^{ème} Adjoint) – Mme EUGENIE Gilberte (6^{ème} Adjointe) – M. RENIER Philippe (7^{ème} Adjoint) – Mme HATILIP ROCH Achille Germaine (8^{ème} Adjointe) – M. BARTHEL Léonard – M. JERSIER Claude – Mme SAINTE-LUCE Ninette – M. SACILE Serge – Mme SAINT-VAL Marie-Agnès – Mme GILLES Christelle – Mme LAROCHELLE Lucie – M. NOËL Jean-Philippe – M. FRANCISQUE Jean-Louis – M. EDAU François – Mme BARTHEL Annick – Mme LAROCHELLE Laurence – Mme MACHARES Chantal – M. LIBER Jean-Luc – M. FAUSTA Jimmy.....(24)

REPRESENTÉS : M. CHAIBRIANT Michel (ayant donné procuration à M. MAGLOIRE Claude) – Mme FAVORINUS Justina (ayant donné procuration à M. SACILE Serge) – Mme CHRISTOPHE Laurence (ayant donné procuration à M. FAUSTA Jimmy).....(3)

ABSENTS : M. LAROCHELLE Louis – Mme DEGLAS Louisiane.....(2)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Madame Annick BARTHEL a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

05

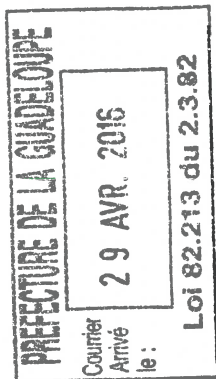
**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
 DU SERVICE PUBLIC COMMUNAL CHARGÉ
 DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE
 POUR L'EXERCICE 2015**

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 ;
- Vu la délibération n°04 du Conseil Municipal du 22 avril 2015 adoptant le Budget Primitif de la Régie des Eaux pour l'exercice 2015 ;
- Vu le Compte Administratif de la Régie des Eaux présenté par le Maire dont les Résultats s'établissent ainsi qu'il suit :

Libellés	Réalizations			Reste à réaliser			Résultat CUMULE
	Investissement	Exploitation	Budget Global	Investissement	Exploitation	Budget Global	
Recettes	1 129 447,61	1 612 359,65	2 741 807,26	2 384 434,40		2 384 434,40	
Dépenses	263 104,83	1 439 819,02	1 702 923,85	3 919 773,00		3 919 773,00	
Résultats de l'exercice	866 342,78	172 540,63	1 038 883,41	-1 535 338,60		-1 535 338,60	
Résultats reportés	685 216,56	104 309,32	789 525,88				
Résultat de clôture	1 551 559,34	276 849,95	1 828 409,29	-1 535 338,60		-1 535 338,60	293 070,69

.../...



.../...

- **Considérant** que le Compte Administratif est strictement conforme au Compte de Gestion tenu par le Receveur Municipal ;
- **Ayant** entendu l'exposé de l' élu municipal, rapporteur aux Finances Locales, Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE ;
- **Madame le Maire** étant sortie, le conseil siégeant sous la présidence de Monsieur MAGLOIRE Claude, le 1^{er} Adjoint au Maire ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article 1 :

Approuve le Compte Administratif de l'exercice 2015 du Service de l'Eau de la Régie des Eaux de la commune de Trois-Rivières.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Trois-Rivières.

Certifié exécutoire, compte tenu de
La transmission en Préfecture le

29 AVR. 2016

La publication et/ou la notification
le

04 MAI 2016